



Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation  
(NDJSG)

Termes de Référence

Secrétariat de RSPO

Janvier 2019

# Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation (NDJSG)

## Termes de Référence

### Table des Matières

1 Introduction .....	3
2 Vision, Mission et Objectifs.....	4
2.1 Groupe de Pilotage Conjoint.....	4
<b>2.1.1 Vision</b> .....	4
<b>2.1.2 Mission</b> .....	4
<b>2.1.3 Objectifs</b> .....	4
3 Structure .....	6
3.1 Composition et Critères d'adhésion.....	6
<b>3.1.1 Rôles et responsabilités</b> .....	6
3.2 Critères de prise de retraite ou de sélection d'un nouveau membre pour remplacer un membre inactif au sein du groupe de pilotage conjoint .....	7
3.3 Dissolution du NDJSG.....	8
3.4 Gestion .....	8
<b>3.4.1 Communication</b> .....	8
<b>3.4.2 Planification</b> .....	9
<b>3.4.3 Les projets</b> .....	9
3.5 Rôle du secrétariat de RSPO .....	10

## Liste des acronymes et leur signification en Anglais et en Français

Acronymes en Anglais (Acronyms in English)		Version française des acronymes (French version of acronyms)	
CSOs	Civil Society Organizations	Organisations de la Société Civiles	CSOs
BHCVWG	Biodiversity, and High Conservation Values for Certification Working Group	Groupe de Travail sur la Biodiversité et les Hautes Valeurs de Conservation pour la Certification	BHCVWG
BoG	Board of Governance	Conseil d'Administration / Comité de Direction	CA/CD
EC	Executive Committee	Comité Exécutif / Conseil Exécutif	CE
HFC	High Forest Cover	Haute Couverture Forestière ou Fort Couvert Forestier	HFC
HFCWG	High Forest Cover Working Group	Groupe de Travail sur les Fortes Couvertures Forestières	HFCWG
HCSA	High Carbon Stock Approach	Approche des Hauts Stocks de Carbone	HCSA
HCVRN	HCV Resource Network	Réseau des professionnels des Hautes Valeurs de Conservation	HCVRN
JWG	Jurisdictional Working Group	Groupe de Travail sur le Juridictionnel	JWG
NDJSG	No Deforestation Joint Steering Group	Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation	NDJSG
NGO	Non-Government Organisation	Organisation Non Gouvernementale	ONG
NPP	New Planting Procedure	Nouvelle Procédures de Plantation	NPP
PLWG	Peatland Working Group	Groupe de travail sur les Tourbières	PLWG
P&C	Principles & Criteria	Principes & Critères	P&C
SHIG	Smallholder Interim group	Groupe Intérimaire des Petits Producteurs	SHIG

## 1 Introduction

Lors de la révision des principes et critères de RSPO (P&C 2018), le point sur zéro déforestation a été un sujet critique. Le groupe de travail sur la révision du P&C a décidé d'inclure de nouvelles exigences visant à mettre fin à la déforestation grâce à l'utilisation de la boîte à outils de l'Approche des Hauts Stocks de Carbone (HCSA) dans la norme révisée. Ceci en vue d'assurer la contribution effective de RSPO à la transition du secteur de l'huile de palme vers un secteur exempt de déforestation.

Le P&C 2018 de RSPO inclut de nouvelles exigences pour assurer la contribution véritable de RSPO à l'arrêt de la déforestation. Cela sera réalisé en incorporant la boîte à outils HCSA dans la norme révisée.

La théorie du changement de RSPO s'engage également à concilier les moyens de subsistance durables et la réduction de la pauvreté avec la nécessité de conserver, protéger et améliorer les écosystèmes. Les pays à fort couvert forestier ont un besoin urgent d'opportunités économiques permettant aux communautés de choisir leur propre voie de développement, tout en offrant des avantages et garanties socio-économiques.

Suite à la communication avec le comité de direction du HCSA lors de la 2<sup>ème</sup> consultation publique du P&C de RSPO en juin et juillet 2018, il a été largement reconnu qu'il est nécessaire et souhaitable que RSPO travaille en collaboration avec l'Approche des Hauts Stocks de Carbone (HCSA) afin de garantir que les prescriptions relatives au zéro déforestation s'alignent et sont harmonisées.

Il est donc nécessaire de créer un nouveau groupe de pilotage conjoint, dénommé ici "Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation" (NDJSG), et une collaboration avec d'autres initiatives, en particulier le HCSA, afin de guider l'élaboration et la mise en œuvre des procédures, méthodologies et orientations relatifs au Critère. 7.12, en particulier pour les pays et paysages à forte couverture forestière.

## 2 Vision, Mission et Objectifs

### 2.1 Groupe de Pilotage Conjoint

#### 2.1.1 Vision

La vision du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation est de mettre un terme à la déforestation et à garantir la contribution conjointe effective de RSPO et du HCSA pour aider le secteur de l'huile de palme à se libérer de la déforestation et à obtenir des effets positifs en équilibrant les moyens de subsistance durables et la réduction de la pauvreté avec la nécessité de conserver, protéger et améliorer les écosystèmes de même que le respect des droits des utilisateurs des terres.

#### 2.1.2 Mission

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation sera l'organe central chargé de discuter et d'orienter l'élaboration du cadre de mise en œuvre et des décisions relatives à la notion de zéro déforestation dans les paysages des pays à haute couverture forestière (HFC)<sup>1</sup>, en consultation avec les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile du pays.

#### 2.1.3 Objectifs

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation supervisera les efforts pour atteindre les objectifs généraux et les tâches d'importance stratégique suivants :

- Élaborer, soutenir et orienter la mise en œuvre des procédures de RSPO en matière de haute couverture forestière (HFC), notamment suggérer des révisions du P&C et / ou des orientations permettant d'utiliser les procédures de HFC dans les paysages HFC des pays à haute couverture forestière, si les peuples autochtones et les communautés locales donnent l'autorisation aux représentants du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation pour mettre au point de telles procédures pour leurs terres.
- Développer des garanties ou mesures de sécurité et des procédures associées pour protéger les peuples autochtones et les communautés locales qui détiennent les droits

---

<sup>1</sup> Pour les orientations et recommandations relatives aux paysages à haute couverture forestière dans les pays non-membres, le NDJSG se référera au processus d'examen des cas existants du HCSA. Le P&C révisé définit le champ d'application comme étant uniquement pour les paysages des pays à haute couverture forestière. Les cas hérités dans des paysages à forte couverture forestière en dehors de pays à forte couverture forestière sont actuellement traités *via* un processus distinct d'examen des cas hérités du HCSA, qui comprend un travail conjoint d'étude de cas multipartite dirigé par HCSA avec des organisations de la Société Civile et des représentants de la communauté locale. Le NDJSG suivra ces travaux et pourra éventuellement faire des recommandations pour inclure les résultats de ce processus dans les normes et procédures de RSPO. Toutes modifications apportées aux P&C de RSPO doit suivre les procédures de RSPO en matière d'établissement de normes.

sur des terres à haute couverture forestière de la coercition, de l'intimidation ou de la violence de la part de membres de RSPO, des représentants gouvernementaux ou d'autres parties prenantes susceptibles de bénéficier de la mise en place d'exemptions à la méthodologie de zéro déforestation telle que décrite dans la boîte à outils HCSA ou dans la version révisée du critère 7.12 du P&C de RSPO.

- Chercher à harmoniser les approches de HCSA et de RSPO pour les cas hérités dans les paysages HFC des pays à haute couverture forestière.
- Proposer des processus de gouvernance pour l'application des exigences relatives aux paysages HFC des pays à haute couverture forestière dans le P&C de RSPO une fois développée.
- Fournir des orientations sur la mise en œuvre, des listes de contrôle d'audit et des passerelles ou liens croisés avec les meilleures pratiques actuelles des procédures une fois développées.
- Développer des plans de socialisation pour assurer la participation inclusive des Organisations de la Société Civile (OSC) locales, des peuples autochtones et des communautés locales :
  - Rechercher l'autorisation de la part du ou des détenteur(s) des droits fonciers locaux respectifs dans les zones d'étude de cas pour l'élaboration de procédures pour les paysages HFC des pays à haute couverture forestière.
  - Rechercher des contributions pour la procédure provisoire.
  - Partagez la procédure finale proposée pour les commentaires et observations avant sa soumission pour approbation officielle.
  - Inclure pour la socialisation des informations sur d'autres options de développement en plus de palmier à huile et fournir des informations sur les incitations et le soutien disponibles pour les communautés désireuses d'identifier et de gérer les forêts à Haut Stock de Carbone (HCS).
- Coordonner et clarifier les rôles de collaboration avec d'une part, les groupes de travail de RSPO concernés ou pertinents tels que BHCVWG, PLWG2, JWG et SHIG et d'autre part, les groupes de travail HCSA concernés à savoir le groupe de travail "Legacy" (cas hérités) et HFCLWG sans toutefois se limiter seulement à ceux-ci.
- Faire part des modifications nécessaires à la Nouvelle Procédure de Plantation (NPP) afin d'intégrer le critère 7.12.
- Formuler des conseils sur le processus d'Interprétation Nationale (NI) du C7.12 pour les procédures relatives à la haute couverture forestière une fois mises au point.
- Fournir des orientations ou lignes directrices sur le développement des capacités et des procédures pour traiter les non-conformités liées à la mise en œuvre des procédures relatives à la haute couverture forestière une fois développées.

## 3 Structure

### 3.1 Composition et Critères d'adhésion

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation sera composé des membres du groupe de pilotage de RSPO et du HCSA. Six représentants de RSPO refléteront la composition sectorielle et géographique des membres de RSPO. Quatre membres représenteront collectivement les fabricants de biens de consommation, les détaillants et les institutions financières, les transformateurs et les commerçants, les producteurs et deux représenteront les ONG environnementales et sociales. Le HCSA sera représenté par six membres appartenant aux cinq catégories de membres du groupe de pilotage du HCSA, dont deux ONG. Ces membres peuvent également être membres de RSPO.

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation sera co-présidé par deux membres, un représentant choisi de RSPO et un autre du HCSA. Les sièges des co-présidents ne seront pas occupés par une organisation associée au même caucus, ni par une organisation nommée par les membres respectifs de RSPO et du HCSA.

Dans les pays où cela serait approprié, les Organisations de la Société Civile soutenant les peuples autochtones et les communautés locales et les institutions ou experts compétents, ainsi que les experts du HCVRN ou des droits de l'homme, peuvent être invités à participer et à fournir des conseils et des avis en tant qu'experts techniques. Ils ne participeront cependant pas à aucune prise de décision.

Les candidats doivent être nommés par les groupes constitutifs et acceptés par les membres du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation par consensus. L'adhésion au Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation est "institutionnelle" et non personnelle ; le changement de poste devrait être reflété dans la composition du comité. La participation est volontaire et non rémunérée, mais un remboursement des frais de voyage peut être envisagé pour faciliter la participation de tous les groupes des parties prenantes.

Les membres sont censés participer activement aux événements ou activités au nom de leur caucus et s'assurer qu'ils sont représentés par un suppléant désigné s'ils ne peuvent pas y être.

Action : RSPO doit engager un facilitateur indépendant, tel que convenu avec le HCSA.

#### 3.1.1 Rôles et responsabilités

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation est soutenu par le secrétariat de RSPO et fera le rapport de ses conclusions au Comité de Conseil d'Administration approprié de RSPO. Le secrétariat du HCSA et / ou un représentant membre du HCSA rendra compte des conclusions du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation au Comité Exécutif du HCSA.

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation sera l'organe central chargé de débattre des moyens pragmatiques et efficaces d'aligner et de mettre en œuvre les décisions sur les questions relatives au zéro déforestation dans les paysages des pays à haute couverture forestière, par RSPO et HCSA. Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation coordonnera ses travaux avec les groupes de travail concernés au sein de RSPO et du HCSA, par exemple : BHCVWG, PLWG2, JWG et SHIG de RSPO et HFCWG du HCSA. Il supervisera le programme de socialisation, demandera aux peuples autochtones et aux communautés locales l'autorisation d'élaborer des procédures pouvant être appliquées à leurs terres, et examinera tous les documents pertinents de RSPO et du HCSA concernant la mise en œuvre des procédures relatives aux hautes couvertures forestières avant leur adoption recommandée. Il peut former des sous-comités pour se concentrer sur différentes composantes du travail, y compris pour des directives techniques de mise en œuvre. Ses recommandations devront être approuvées par le Conseil d'Administration de RSPO et du HCSA puis communiquées aux groupes de travail et au secrétariat des organisations concernées, comme émanant du Comité Directeur des normes et de la certification de RSPO et du Groupe de pilotage de HCSA.

Le secrétariat de RSPO sera le principal coordinateur et le canal de communication entre les groupes de travail du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation et de RSPO, ainsi que les groupes de travail respectifs du HCSA par l'intermédiaire du secrétariat du HCSA. Des personnes clés (en particulier les présidents ou co-présidents respectifs) de ces groupes de travail seront invitées à assister aux réunions du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation dans le cas échéant.

### 3.2 Critères de prise de retraite ou de sélection d'un nouveau membre pour remplacer un membre inactif au sein du groupe de pilotage conjoint

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation peut exercer le droit de retirer ou annuler l'adhésion d'un membre du groupe de pilotage. Cependant, la décision doit être prise par consensus du groupe de pilotage (à l'exception de la partie affectée ou de la personne concernée).

Les raisons (non exhaustives) pouvant conduire le groupe de pilotage à envisager le départ à la retraite d'un de ses membres sont les suivantes :

1. Absence d'un membre à trois réunions consécutives du groupe de pilotage sans qu'un suppléant n'assiste à ces réunions à la place de ladite personne.
2. Refus persistant de fournir des informations en temps voulu, à la demande du groupe de pilotage. Si les informations demandées sont jugées utiles à l'atteinte des objectifs du groupe de pilotage, elles ne seront pas cachées ou retenues de manière déraisonnable, à l'exception de celles qui sont commercialement sensibles et / ou interdites par la loi pour diffusion.

3. Manquement aux exigences de déclarer des conflits d'intérêts ou d'agir de manière à ne susciter aucun conflit d'intérêts.

Les co-présidents du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation devront informer par écrit les membres qui quitteront leur poste, avec copie au secrétariat de RSPO.

Les co-présidents du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation inviteront les électeurs du groupe des parties prenantes sectoriels et / ou géographiques concernées à désigner un nouveau représentant au groupe de pilotage.

### 3.3 Dissolution du NDJSG

Au moment où il sera décidé de dissoudre le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation, RSPO reprendra entièrement la responsabilité d'examiner, de signaler et de vérifier la mise en œuvre des procédures RSPO pour les paysages HFC des pays à haute couverture forestière et de procéder aux ajustements nécessaires en faisant des recommandations au Conseil d'Administration approprié de RSPO et au Comité Exécutif du HCSA pour approbation.

### 3.4 Gestion

Chaque membre doit déclarer tout conflit d'intérêts sur les questions à l'ordre du jour et / ou les questions soulevées au début ou au cours de la réunion. En cas de conflit d'intérêts, le membre concerné doit se récuser ou se retirer du processus décisionnel ou des discussions sensibles.

Tous les membres du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation sont tenus de signer le code de conduite pour le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation.

Tous les résultats et les décisions sont pris sur la base d'un consensus<sup>2</sup>, les membres veillent à l'exactitude des informations, et à la conformité de l'interprétation de tous les résultats et décisions du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation par rapport au consensus obtenu au sein de celui-ci.

S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur une question ou un critère spécifique et que cela aboutisse à une impasse, c'est-à-dire que les parties adverses arrivent à un désaccord fondamental sur un sujet important et qu'aucun progrès ne puisse être réalisé, avec le risque de blocage du processus, le groupe de pilotage doit renvoyer l'affaire au Comité de Conseil d'Administration de RSPO, qui s'efforcera de résoudre la question par consensus (conformément au procédure opérationnelle standard de RSPO pour l'établissement et la révision de normes (juin 2017)).

#### 3.4.1 Communication

---

<sup>2</sup> Le consensus se définit comme l'absence d'objection soutenue d'un ou de plusieurs membres.

Il est souhaitable que le groupe de pilotage conjoint organise des réunions physiques face à face quatre fois par an ou des téléconférences si nécessaire. Les co-présidents, le secrétariat de RSPO et le secrétariat du HCSA auront régulièrement des discussions ou communications de mises à jour.

Lors de ces réunions, les règles de "Chatham House" s'appliquent. La règle de "Chatham House" vise à fournir l'anonymat aux orateurs. Cette règle est appliquée à toutes les réunions pour faciliter la libre discussion, encourager l'ouverture et le partage d'informations. La règle de "Chatham House" se lit comme suit :

"Lorsqu'une réunion, ou une partie de cette réunion, est tenue en vertu de la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'affiliation du / des interlocuteur(s), ni de celle de tout autre participant, ne peuvent être révélées."

Toute communication publique liée au Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation et à ses travaux sera approuvée par les membres du groupe et approuvée par les équipes de communication de RSPO et du HCSA.

Les procès-verbaux de la réunion et les éclaircissements apportés aux décisions prises par le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation doivent être rendus publics au plus tard un mois après la réunion.

Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation déterminera s'il est nécessaire de traduire le compte rendu de la réunion et les documents pertinents, et de le rendre disponible et accessible à toutes les parties concernées.

### **3.4.2 Planification**

Afin de remplir ces tâches et d'atteindre les objectifs du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation, il sera nécessaire d'établir un chronogramme annuel de travail comprenant une série de cibles ou des livrables.

### **3.4.3 Les projets**

Les projets en cours et / ou bénéficiant d'un financement de RSPO seront placés sous la responsabilité du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation.

- i. Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation peut formuler des projets ou accepter des projets de tiers. La mise en œuvre du projet peut être confiée au secrétariat de RSPO ou à des parties externes. Dans les deux cas, le groupe de pilotage conjoint sera responsable de la direction générale des projets, sous réserve de leur accord par le Comité de Conseil d'Administration concerné de RSPO.

- ii. Si un projet reçoit un financement de RSPO, le secrétariat de RSPO est responsable des détails de la gestion du projet (narrative et financier). Dans les cas où le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation et le secrétariat de RSPO ont des opinions divergentes sur l'approbation ou la poursuite d'un projet, la question sera soumise au Comité de Conseil d'Administration approprié pour décision finale.
- iii. Le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation pourraient demander aux responsables de la mise en œuvre du projet de faire le point sur les progrès et les performances lors des réunions du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation, c'est-à-dire d'examiner les problèmes ou les défis et de trouver les moyens de les résoudre.

### 3.5 Rôle du secrétariat de RSPO

Le secrétariat de RSPO fournira le soutien financier, humain et logistique dont le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation a besoin pour fonctionner, mener ses activités et atteindre ses objectifs : Le secrétariat assistera et soutiendra le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation et fournira aux membres du Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation des rapports techniques d'études internes et externalisées, termes de référence des services de consultation et autres informations demandées par le Groupe de Pilotage Conjoint sur Zéro Déforestation pour atteindre ses objectifs.